



S.A.R.L. au capital de 76 224 51 euros - APE 921 C - Siret 345 023 675 00019
N° TVA intracommunautaire : FR42 345 023 675 00019

40, rue des Grosliers - 03000 MOULINS
Bureau : Tél./Fax : 04.70.44.46.36 - Elisabeth Jorestier
Siège Social : Tél./Fax : 04 70 34 00 33



Monsieur Brice HORTEFEUX
Ministre de l'Immigration
7 Boulevard Lafayette
63000 CLERMONT-FERRAND

Moulins, le 28 novembre 2007

Monsieur Le Ministre,

Vous trouverez ci-joint une copie de la lettre adressée à Monsieur De CAROLIS qui est sans réponse à ce jour.

Comme vous pouvez le constater, les programmes de télévision sont décidés et réservés par et pour une certaine CASTE donc inaccessible au réalisateur français de souche.

Comme je le dis dans ma lettre, la télévision française, notamment les chaînes publiques, sous responsabilité gouvernementale, censurent les films français, témoins de notre patrimoine et de nos racines.

Censure, Racisme, Intolérance sont pratiqués tous les jours par les chaînes publiques. Les chaînes privées financées par les PUB sont libres de leur programmation.

Maintenant vous avez des preuves concernant l'Audiovisuel Public.

Avant d'entamer diverses procédures avec mon avocat (Maître Gilbert COLLARD) j'aimerais avoir une réponse de votre part. Vous pouvez comprendre que c'est un ras le bol, soutenu par des millions de téléspectateurs qui financent les chaînes.

Des manifestations spectaculaires sont prévues⁽¹⁾.

Espérant avoir une réponse de votre part.

Veillez agréer, Monsieur Brice HORTEFEUX, mes sentiments respectueux.

René DURANTON
Producteur, Réalisateur.

⁽¹⁾ Je suis aussi président du CNCI (Comité National des Cinéastes Indépendants).
Les Indépendants sont respectés en Amérique et méprisés en France.